

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 813

22 avril 2006

### SOMMAIRE

Aerorail Investments S.A., Luxembourg . . . . .	39021	Griminvest S.A., Strassen . . . . .	38983
Agroindustriel International S.A., Luxembourg . . .	39010	Hachem Invest S.A., Luxembourg . . . . .	39018
Alcor Bank Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	39006	Harwood S.A., Luxembourg . . . . .	39008
Alpha Business S.A., Luxembourg . . . . .	39010	Hatex S.A., Luxembourg . . . . .	39009
Alternative Units, Sicav, Luxembourg . . . . .	39020	Hatfield S.A., Luxembourg . . . . .	39001
Altona Gestion S.A., Luxembourg . . . . .	39008	Hiorts Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	39014
Anosoc S.A.H., Luxembourg . . . . .	39014	Hipergest S.A., Luxembourg . . . . .	39023
Aquasourca S.A., Luxembourg . . . . .	39004	Holdina S.A.H., Luxembourg . . . . .	39005
Artim International Holding S.A., Luxembourg . . .	39008	Hydraulic Engineering Holding S.A., Luxembourg	39010
Atlantique Financière S.A., Luxembourg . . . . .	39005	Immobilière Ciel S.A., Luxembourg . . . . .	39015
Beltxnea S.A., Luxembourg . . . . .	39019	Industrial Properties S.A.H., Luxembourg . . . . .	39005
Beta Global, Sicav, Luxembourg . . . . .	39023	Intercontinental Group for Commerce, Industry	
(Le) Bois du Breuil S.A., Luxembourg . . . . .	39013	and Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	39019
Brufin S.A., Strassen . . . . .	39020	International Lacquers S.A., Bettembourg . . . . .	39017
BSOP Invest S.A.H., Luxembourg . . . . .	39002	Juba Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39002
C.I.A.LUX, Compagnie Immobilière de l'Aéroport		(The) Keops Multi-Manager Fund, Sicav, Luxem-	
de Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	39022	bourg . . . . .	39001
C.R.B. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39013	Korea Invest S.A., Luxembourg . . . . .	39007
Century Financière S.A., Luxembourg . . . . .	39003	LB (Swiss) Investment Fund, Sicav, Luxembourg . .	39023
Chamarel S.A., Luxembourg . . . . .	39024	Lhjrwing Dench Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39002
Chasselas Investissements S.A., Luxembourg . . . .	39002	Liechfield S.A., Luxembourg . . . . .	39022
Codipart S.A.H., Luxembourg . . . . .	39016	Lumière Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39012
Compagnie Internationale d'Outremer "Interou-		Magenta International S.A., Luxembourg . . . . .	39014
tremer" S.A.H., Luxembourg . . . . .	39005	Magni S.A.H., Luxembourg . . . . .	39020
Confira Financière S.A., Luxembourg . . . . .	39020	Massena Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39015
CS Advantage (Lux), Sicav, Luxembourg . . . . .	39004	Mercuria Management Company S.A., Luxem-	
DG Lux Multimanager II Sicav, Strassen . . . . .	39011	bourg . . . . .	38979
Drummond Moore Investments S.A., Luxem-		Millenium Financière S.A., Luxembourg . . . . .	39004
bourg . . . . .	38983	Millenium Promotion S.A., Dudelange . . . . .	39024
Drummond Moore Investments S.A., Luxem-		N.K.S. Fortune S.A.H., Luxembourg . . . . .	39011
bourg . . . . .	38986	Oevole Anlage A.G., Luxembourg . . . . .	39009
Eremis Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39016	Parteuosa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39009
EXO 7, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	38999	Partner Investment Fund, Sicav, Luxembourg . . .	39021
Financière du Glacis S.A., Luxembourg . . . . .	39017	Pollux S.A.H., Luxembourg . . . . .	39010
Finanziaria Regina S.A., Luxembourg . . . . .	39003	Sabula Investment S.A., Luxembourg . . . . .	39012
G.I. Beteiligung S.A., Luxembourg . . . . .	39018	Sagewood Finance S.A., Luxembourg . . . . .	39000
Gardenia Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39018	Sanapharm Investments S.A., Luxembourg . . . . .	39017
Giljaam Holding S.A., Luxembourg . . . . .	39007	Santorini S.A.H., Luxembourg . . . . .	39012
Grandex Promotion S.A.H., Luxembourg . . . . .	39022	Sebas S.A., Luxembourg . . . . .	39015
Granimar Holding AG, Luxembourg . . . . .	39011	Silpat S.A., Luxembourg . . . . .	39003

Sipam Participations S.A., Luxembourg.....	39018	Türkisfund, Sicav, Luxembourg .....	39007
Sliver S.A., Luxembourg .....	39009	Universal Group for Industry and Finance, S.A.H., Luxembourg .....	39019
Société de l'Hôtellerie Holding S.A., Luxembourg	39014	Uniwel S.A., Luxembourg .....	39022
Sofimat S.A.H., Luxembourg.....	39013	Valensole S.A.H., Luxembourg .....	39006
Sorephar S.A.H., Luxembourg .....	39006	Varsopar S.A., Luxembourg.....	39016
Tendance Vins, S.à r.l., Pétange .....	38978	Vienna III, S.à r.l., Luxembourg .....	38992
Tendance Vins, S.à r.l., Pétange .....	38978	Voronet S.A., Luxembourg .....	39012
Tocqueville Finance S.A.H., Luxembourg .....	39021		
Transfinancière Européenne S.A., Luxembourg ..	39001		

**TENDANCE VINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 107.010.

*Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales*

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> novembre 2005 entre:

1. Monsieur Fabian Moris, demeurant au 40, rue Grande à B-6760 Gomery, Belgique,

et

2. La société TASL, S.à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg au 28, rue Michel Rodange, R.C.S. 94.933, représentée par Monsieur Stéphane Weyders.

Il en résulte ce qui suit:

Monsieur Fabian Moris, demeurant au 40, rue Grande à B-6760 Gomery, Belgique, déclare céder à la société TASL, S.à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg au 28, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 94.933 et représentée par Monsieur Stéphane Weyders,

30 parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois TENDANCE VINS, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TENDANCE VINS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN00991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013245//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

**TENDANCE VINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 107.010.

*Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales*

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> novembre 2005 entre:

1. Madame Sandra Maire, demeurant au 40, rue Grande à B-6760 Gomery, Belgique,

et

2. La société TASL, S.à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg au 28, rue Michel Rodange, R.C.S. 94.933, représentée par Monsieur Stéphane Weyders.

Il en résulte ce qui suit:

Madame Sandra Maire, demeurant au 40, rue Grande à B-6760 Gomery, Belgique, déclare céder à la société TASL, S.à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, au 28, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 94.933 et représentée par Monsieur Stéphane Weyders,

10 parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois TENDANCE VINS, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TENDANCE VINS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, réf. LSO-BN00994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013219//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

**MERCURIA MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 113.693.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) MERCURIA SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.840,

dûment représentée par Monsieur Nicolaus P. Bocklandt, demeurant à La Celle St. Cloud, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 janvier 2006.

2) Monsieur Nicolaus P. Bocklandt, administrateur-délégué de MERCURIA SERVICES S.A., demeurant à La Celle St. Cloud (France).

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée à ce document aux fins d'enregistrement avec les autorités compétentes.

Les comparants, au titre de la capacité par laquelle ils agissent, ont sollicité le notaire soussigné aux fins d'établir les Statuts (les «Statuts») d'une société qu'ils forment entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Une société a été créée entre les souscripteurs et les futurs détenteurs d'actions sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de MERCURIA MANAGEMENT COMPANY S.A. (la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision des actionnaires prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, tel que décrite à l'article 22 des présentes.

**Art. 3.** La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étranger(s) investissant en valeurs mobilières, autorisés conformément à la Directive 85/611/CCE telle que modifiée («OPCVM»), et d'autres fonds d'investissement luxembourgeois et étrangers qui ne relèvent pas de cette Directive («OPC») (ensemble les «Fonds») pour le compte de leurs porteurs de parts ou de leurs actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2002»).

La gestion collective de portefeuille de Fonds comprend les fonctions suivantes:

- Gestion de portefeuille. A ce titre, la société de gestion pourra, pour le compte des Fonds, (i) fournir tout conseil en investissement ou prendre toute décision d'investissement, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer tout type de valeurs mobilières et/ou d'autres types d'actifs autorisés, (iv) exercer tout droit de vote relatif aux titres détenus par les fonds d'investissement gérés. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- Administration des Fonds. Cette fonction comprend les activités mentionnées sous «Administration» à l'annexe II de la Loi de 2002 à savoir respectivement (i) l'évaluation des portefeuilles et l'évaluation des parts ou actions des Fonds, (ii) l'émission et le rachat de parts ou actions des Fonds, (iii) la tenue du registre des porteurs de parts ou actionnaires des Fonds, et (iv) l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- Commercialisation des parts/actions des Fonds au Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra fournir tout ou partie de ces activités pour des OPCVM et OPC ou d'autres sociétés de gestion en tant que déléguée.

La Société peut fournir des services à Luxembourg et à l'étranger et peut pour cette fin établir des bureaux de représentation et/ou des succursales.

A titre accessoire, la Société peut également gérer ses propres avoirs et effectuer toutes opérations et activités qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social ainsi que toute autre activité autorisée par les lois applicables et en particulier selon la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales modifiée (la «Loi de 1915») ainsi que le Chapitre 13 de la Loi de 2002.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple résolution du Conseil d'Administration (le «Conseil») des succursales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social de la Société peut être transféré par une décision du Conseil pour autant que le siège reste situé à Luxembourg-Ville.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure temporaire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant le transfert provisoire de son siège restera une entité luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 500.000,- EUR (cinq cent mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune (les «Actions»), toutes entièrement libérées.

La Société peut racheter ses Actions suivant les stipulations des conditions de l'article 49.2 de la Loi de 1915.

**Art. 6.** Les Actions sont et resteront nominatives. Un registre d'Actions (le «Registre») doit être conservé au siège social de la Société. La propriété des Actions est établie par une inscription dans ledit registre. Des certificats d'Actions

(ci-après «Certificats») seront émis sur demande. Ces Certificats seront signés par deux administrateurs dont les signatures pourront être apposées en facsimile.

Le paiement de dividendes aux actionnaires se fera à leur adresse inscrite au Registre. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes mis en paiement et non réclamés ou sur des Actions détenues par la Société.

Toutes les Actions seront inscrites dans le Registre qui sera tenu par la Société.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse. Toute notification et avis de la Société à des actionnaires pourront être envoyés à cette adresse qui sera également inscrite au Registre.

Le transfert d'Actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au Registre, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes habilitées par un mandat de représentation valide pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter à sa discrétion d'autres modes de transfert en guise de preuve.

**Art. 7.** Le capital social pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise pour les modifications des Statuts, selon ce qui est prescrit à l'Article 22 ci-après sauf lorsque ce pouvoir est donné au Conseil, selon ce qui est prescrit à l'Article 5.

**Art. 8.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société.

Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre lieu situé à Luxembourg tel que mentionné dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir en dehors du Grand-Duché de Luxembourg si, selon l'appréciation définitive et souveraine du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Sauf disposition contraire des Statuts, les quorum et délai prévus par la loi s'appliqueront aux convocations et à la tenue des assemblées d'actionnaires de la Société.

Toute Action donne droit à une voix, sous réserve des restrictions imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télex une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions prises lors d'assemblées générales d'actionnaires dûment convoquées seront approuvées à la majorité simple des Actions présentes ou représentées et participant au vote.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée d'actionnaires.

**Art. 10.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil ou sur demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social émis de la Société, conformément à une convocation présentant l'ordre du jour, envoyée par courrier au moins huit jours avant la date de l'assemblée générale, à chaque actionnaire, à l'adresse de l'actionnaire indiquée dans le Registre et publiée conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

Dans la mesure où toutes les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être envoyées uniquement par lettre recommandée.

Toutefois, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci pourra se tenir sans avis de convocation ou publications préalables.

**Art. 11.** La Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires réunis en assemblée générale, pour une période maximale de six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et aient accepté leurs fonctions, sous réserve de la possibilité de révoquer et/ou de remplacer un administrateur avec ou sans motif à tout moment par résolution approuvée par les actionnaires. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix, un administrateur pour occuper ce poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée d'actionnaires.

**Art. 12.** Le Conseil désignera parmi ses membres un président et pourra désigner un administrateur-délégué. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées générales d'actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales d'actionnaires et toutes les réunions du Conseil. Néanmoins, en son absence, les actionnaires ou le Conseil pourront désigner président de la réunion une autre personne, par un vote à la majorité de ceux présents lors d'une telle réunion.

Le Conseil pourra, de temps à autre, nommer un fondé de pouvoir, un directeur général ou tous autres fondés de pouvoirs qu'il jugera nécessaire(s) à l'activité et à l'administration de la Société.

Ces nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil.

Les fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. L'autorisation préalable de l'assemblée générale d'actionnaires est requise en cas de délégation de la gestion journalière et de la représentation auprès des tiers de la Société à un administrateur de la Société conformément à l'article 60 de la loi de 1915.

Les fondés de pouvoirs auront, sauf disposition contraire des présents Statuts, les pouvoirs et obligations qui leur auront été conférés par le Conseil.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, dont la nature des circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation.

On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque administrateur.

Une convocation individuelle ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Un administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit, par télex, télégramme ou message télécopié un autre administrateur comme son mandataire.

Sous réserve de ce qui sera dit ci-après, le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs participe à la réunion (ce qui pourra se faire au moyen d'une conférence organisée par téléphone) ou y est représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion. Au cas où lors d'une telle réunion le nombre de voix en faveur ou opposées à une décision sont équivalentes, le président disposera d'une voix prépondérante.

Les administrateurs pourront également approuver par vote unanime le texte d'une résolution circulaire, en exprimant leur accord sur un ou plusieurs documents séparés par écrit, télex, télégramme ou message télécopié, confirmés par écrit, lesquels constitueront tous ensemble le procès-verbal approprié documentant une telle décision.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le président ou, en son absence, par l'administrateur qui aura assumé la présidence temporaire de la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil a en particulier le pouvoir de déterminer la politique générale et la conduite des affaires de la Société.

**Art. 15.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y sont intéressés, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé.

Un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, pas empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes questions relatives à un tel contrat ou opération.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en informera le Conseil et il ne donnera pas d'avis ni ne votera sur une telle opération et cette opération ainsi que l'intérêt qu'un administrateur ou fondé de pouvoirs y a, sont portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16.** La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoirs ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs légaux des dépenses raisonnablement encourues par eux en relation avec toute action, procédure ou procès auxquels ils seront partie ou auront été impliqués en raison de la circonstance qu'ils sont ou ont été administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société, ou en raison du fait qu'ils l'ont été à la demande de la Société dans une autre société, dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier, dans la mesure où ils ne sont pas en droit d'être indemnisés par cette autre entité, sauf pour les matières dans lesquelles ils seront finalement condamnés pour négligence grave ou mauvaise administration délibérée dans le cadre d'une pareille action ou procédure; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits individuels dans le chef de ces personnes.

**Art. 17.** La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou par les signatures conjointes d'un administrateur et d'une personne dûment autorisée, ou encore de toute autre manière déterminée par une résolution du Conseil.

**Art. 18.** Les opérations de la Société, notamment l'établissement des comptes et l'émission de ses déclarations fiscales et autres rapports requis par la loi luxembourgeoise seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé indépendant désigné par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société pour une période qui ne pourra excéder six années et qui demeurera en fonction jusqu'à sa réélection ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu et entre en fonction. Le réviseur d'entreprises agréé sera rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé remplira toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2002.

**Art. 19.** L'exercice comptable de la Société commencera le premier janvier et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Sur les bénéfices nets annuels de la Société, il sera prélevé cinq pour cent qui seront attribués à la réserve légale.

Cette attribution cessera d'être requise dès que et aussi longtemps que cette réserve légale s'élèvera à dix pour cent du capital social émis par la Société, tel qu'énoncé à l'article 5 des présents Statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de temps en temps selon ce qui est prévu à l'article 7 ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur recommandation du Conseil, de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et pourra de temps à autres déclarer des dividendes sous forme d'actions gratuites ou sous forme de répartitions en espèces.

Les actions qui seront détenues par la Société seront exclues du droit de toucher des dividendes et du droit de participer au produit net de la liquidation.

Le Conseil pourra, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et avec l'accord du réviseur d'entreprises agréé, déclarer et mettre en paiement des dividendes intérimaires.

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Ces Statuts pourront être modifiés par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi de Luxembourg.

**Art. 23.** Tous fonds auxquels les actionnaires auront droit à la suite de la liquidation de la Société et qui n'auront pas été réclamés par ceux auxquels ils reviennent avant la clôture des opérations de liquidation, seront déposés en faveur de qui il appartiendra auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg.

**Art. 24.** Toutes matières qui ne sont pas régies par ces Statuts seront réglées conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'avec la Loi de 2002.

#### *Souscription et Libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre d'actions souscrites
1.- MERCURIA SERVICES S.A. ....	4.999 actions
2.- Monsieur Nicolaus P. Bocklandt. ....	1 action

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2006.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ huit mille cinq cents euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé au 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

2. Le réviseur d'entreprises indépendant de la Société sera PricewaterhouseCoopers, L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch. Le mandat du réviseur expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

3. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour un terme expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2006:

Membres:

Monsieur Nicolaus P. Bocklandt, administrateur-délégué de MERCURIA SERVICES S.A., né le 25 novembre 1956 à Manderfeld (Belgique), demeurant à La Celle St. Cloud (France);

Monsieur Bruno Vanderschelden, directeur général de MERCURIA SERVICES S.A., né le 2 novembre 1965 à Wilrijk (Belgique), demeurant à Waterloo (Belgique);

Monsieur Michel E. Raffoul, directeur général de MERCURIA SERVICES S.A., né le 9 novembre 1951 à Accra (Ghana), demeurant à Luxembourg.

4. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, pré-noms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N.P. Bocklandt, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 janvier 2006, vol. 435, fol. 10, case 10. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(010530/242/256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

**DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 108.432.

**GRIMINVEST S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 36.370.

PROJET DE FUSION

In the year two thousand and six on the twelfth of April.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1) The company DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A., having its registered office at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, represented by Cécile Jager,

pursuant to a resolution of the Board of Directors taken on April 10, 2006;

2) The company GRIMINVEST S.A., having its registered office at L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, represented by Cécile Jager,

pursuant to a resolution of the Board of Directors taken on April 10, 2006,

a copy of which resolutions, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary will be annexed to the present deed.

The appearing persons requested the undersigned notary to record that GRIMINVEST S.A. and DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A., being referred to herein collectively as the Merging Companies, have adopted a Merger Proposal as follows:

Whereas:

1 - DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. is a Luxembourg company which was originally established in the form of a «société à responsabilité limitée» pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, dated June 3, 2005, published in the Mémorial C number 1062 of October 19, 2005.

The Articles of Incorporation of said Company have been amended several times and for the last time on April 10, 2006 not yet published in the Mémorial C;

DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. is registered with the Luxembourg Trade Register under number B 108.432.

DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. has its registered office at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

2 - GRIMINVEST S.A. is a Luxembourg company established in the form of a «société anonyme» pursuant to a deed of Maître Frank Baden residing in Luxembourg, on March 5, 1991 published in the Mémorial C, number 331 of September 5, 1991.

The Articles of Incorporation of said Company have been amended several times and for the last time on August 22, 2005 published in the Mémorial C, number 76 of January 12, 2006.

GRIMINVEST S.A. is registered with the Luxembourg Trade Register under number B 36.370.

GRIMINVEST S.A. has its registered office at L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

The Board of Directors of the two companies (the «Boards») propose a merger (the «Merger») of DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. and GRIMINVEST S.A.

The Merger shall be effective one month after the publication of the notarized Merger Proposal in the Mémorial C (the «Effective Date»).

DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. is the sole owner of the totality of the shares of GRIMINVEST S.A. and the simplified merger by absorption process of GRIMINVEST S.A. by DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A., described in Articles 278 and following of the Luxembourg law on commercial companies (the «Law»), becomes therefore applicable.

Now therefore it is agreed that:

1. On the Effective Date the assets and liabilities of GRIMINVEST S.A. will be contributed to DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A.

2. As a result of the Merger, GRIMINVEST S.A. shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled and discharge will be granted to its directors.

3. The Merger shall further be subject to the following additional terms and conditions:

a) DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. shall acquire the assets contributed by GRIMINVEST S.A. «as is where is», i.e. in the state in which they are on the Effective Date.

b) DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. shall, from the Effective Date onwards pay all taxes, contributions, duties, levies, insurance and other premiums, annuities and royalties, whether ordinary or extraordinary, which are due or may become due with respect to the property of the assets contributed.

c) DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. shall carry out all the agreements and obligations of any kind of GRIMINVEST S.A. such as these agreements and obligations exist on the Effective Date.

d) DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. shall, in particular, carry out all agreements existing with the suppliers and creditors of GRIMINVEST S.A. and it shall be subrogated to all rights and duties resulting therefrom, at its own risk.

4. For accounting purposes, the Merger shall be deemed to be effective from the Effective Date.

5. No special advantages are granted to the members of the Board of Directors or to the statutory auditor of the Merging Companies.

6. The Merging Companies do not comprise shareholders having special rights. Furthermore no securities other than shares have been issued.

7. DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the Merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities by GRIMINVEST S.A.

In so far as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities contributed to DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A.

8. All corporate documents, files and records of GRIMINVEST S.A. shall be kept at the registered office of DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. for the duration prescribed by Luxembourg law.

9. DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A., as the absorbing company, is the owner of all the shares of GRIMINVEST S.A., the company to be absorbed, and as the conditions of Article 279 of the Law have been fulfilled, the Merger need not be approved by the General Meeting of Shareholders of the Merging Companies. Consequently, the Merger will be effective one month after the publication of the notarized Merger Proposal in the Mémorial C.

The conditions set forth in Article 279 are as follows:

- The publication provided for in Article 262 must be made regarding DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. and GRIMINVEST S.A. at least one month before the operation takes effect between the parties;

- All the Shareholders of DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. are entitled to inspect the documents specified in Article 267, paragraph 1) a), b) and c) at least one month before the operation takes effect, at the registered office of DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. Those documents are: the merger proposal, the audited annual accounts and directors reports of GRIMINVEST for the periods ending December 31, 2003, December 31, 2004 and December 31, 2005, the accounts of DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. for the period ending on December 31, 2005 and an accounting statement dated March 1, 2005 of each company. Each shareholder may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge;

- One or more of the Shareholders of DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. holding at least 5% of the shares in the subscribed capital are entitled, at least one month before the operation takes effect, to require that a General Meeting of Shareholders of the absorbing company be called in order to resolve on the approval of the merger. The Meeting must be convened so as to be held within one month as of the request for it to be held.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (2,500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil statuses and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le onze avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

Ont comparu:

1) La société DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, représentée par Cécile Jager,

en vertu d'une décision du Conseil d'Administration adoptée le 10 avril 2006;

et

2) La société GRIMINVEST S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, représentée par Cécile Jager,

en vertu d'une décision du Conseil d'Administration adoptée le 10 avril 2006,

une copie desdites décisions, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné restera annexée aux présentes.

Les comparants ont requis le notaire d'acter que GRIMINVEST S.A. et DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A., ci-après dénommées collectivement les Sociétés Fusionnantes, ont adopté le Projet de Fusion suivant:



1.- DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. est une société de droit luxembourgeois ayant été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 3 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1062 du 19 octobre 2005.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du 10 avril 2006, non encore publié au Mémorial C.

DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. est inscrite au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 108.432.

DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. a son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2. GRIMINVEST S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois ayant été constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 1991, publié au Mémorial C numéro 331 en date du 5 septembre 1991.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 22 août 2005, publié au Mémorial C, numéro 76 du 12 janvier 2006.

GRIMINVEST S.A. est inscrite au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 36.370.

GRIMINVEST S.A. a son siège social à L-8009 Strassen, 117 route d'Arlon.

Les Conseils d'Administration des deux sociétés (les «Conseils») proposent une fusion (la «Fusion») de GRIMINVEST S.A. et DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A.

La Fusion prendra effet un mois après la publication du présent acte au Mémorial C (la «Date Effective»).

DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. est la seule propriétaire de la totalité des actions de GRIMINVEST S.A. et la procédure de fusion par absorption simplifiée de GRIMINVEST S.A. par DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A., décrite aux Articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciale (la «Loi»), est dès lors applicable.

A ces fins, il a été convenu ce qui suit:

1. A la Date Effective les actifs et passifs de GRIMINVEST S.A. seront attribués à DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A.

2. Suite à la Fusion, GRIMINVEST S.A. cessera d'exister, ses actions émises seront annulées et décharge sera accordée à ses administrateurs.

3. La Fusion sera en outre soumise aux conditions et termes additionnels suivants:

a) DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. prendra à sa charge les avoirs cédés par GRIMINVEST S.A. dans l'état où ils se trouvent à la Date Effective.

b) DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. supportera à partir de la Date Effective tous les impôts, taxes, droits, contributions, assurances et autres primes, annuités et royalties, ordinaires ou extraordinaires, qui sont dûs ou pourraient être dûs en vertu du patrimoine attribué.

c) DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. exécutera toutes les conventions et engagements de quelque nature que ce soit de GRIMINVEST S.A. tel que ces conventions et engagements existent à la Date Effective.

d) DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. respectera, plus particulièrement, toutes les conventions conclues avec les fournisseurs et les créanciers de GRIMINVEST S.A. et sera subrogée dans tous les droits et obligations y afférents, à ses propres risques et périls.

4. Du point de vue comptable, la Fusion sera considérée comme étant effective à partir de la Date Effective.

5. Aucun avantage particulier n'est accordé aux membres du Conseil d'Administration ou au Commissaire aux comptes des Sociétés Fusionnantes.

6. Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux.

De plus aucun titre autre que des actions n'a été émis.

7. DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. s'occupera de toutes les formalités, y compris les publications prescrites par la loi, qui sont indispensables ou utiles pour la réalisation de la fusion et le transfert et l'attribution de l'actif et du passif de GRIMINVEST S.A.

Pour autant que la loi l'exige ou qu'il est considéré comme nécessaire ou utile, des instruments de transfert adéquats seront exécutés par les Sociétés Fusionnantes pour réaliser le transfert et l'attribution de l'actif et du passif à DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A.

8. Tous les livres et documents sociaux de GRIMINVEST S.A. seront conservés au siège social de DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. pour la durée exigée par la loi luxembourgeoise.

9. DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A., société absorbante, est la propriétaire de la totalité des actions de GRIMINVEST S.A., la société absorbée, et étant donné que les conditions de l'article 279 de la loi ont été observées, la Fusion ne doit pas être approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires des Sociétés Fusionnantes. Par conséquent, la Fusion sera effective un mois après la publication du présent Projet de Fusion au Mémorial C.

Les conditions prévues par l'Article 279 sont les suivantes:

- La publication prescrite par l'Article 262 doit être faite pour DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. et GRIMINVEST S.A. au moins un mois avant que l'opération ne prenne effet entre parties;

- Tous les Actionnaires de DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. doivent avoir le droit, un mois au moins avant que l'opération ne prenne effet entre parties, de prendre connaissance, au siège social de cette société des documents indiqués à l'Article 267 paragraphe 1 a), b) et c). Il s'agit des documents suivants: le projet de fusion, les comptes annuels audités ainsi que les rapports de gestion des années se terminant le 31 décembre 2001, le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003 et un état comptable arrêté à la date du 30 juin 2004. Chaque actionnaire peut obtenir une copie de ces documents sans frais et sur simple demande;

- un ou plusieurs Actionnaires de DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit ont le droit de requérir pendant le délai prévu ci-dessus la convocation d'une Assemblée Générale

des Actionnaires de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. L'Assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de la réquisition.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A. ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Jager, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, vol. 153S, fol. 9, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 avril 2006.

P. Bettingen.

(033555/202/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

**DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. DRUMMOND MOORE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 108.432.

In the year two thousand six, on the tenth day of April.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

1) Mr Peter John Moore, born on February 20, 1944 in Rugby, United Kingdom, UK passport number 037758847, residing 52 Calico Quay, Grand Cayman, British West Indies and

2) Mrs Yvonne Moore, born on April 10, 1951 in London, United Kingdom, UK passport number 093100757, residing 52 Calico Quay, Grand Cayman, British West Indies,

duly represented by Me Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given in London on April 3, 2006, which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties, represented as said above, have requested the notary to state that:

The appearing parties are the only partners of the «limited liability company» (société à responsabilité limitée) existing under the name of DRUMMOND MOORE INVESTMENTS, S.à r.l., (the «Company»), R.C.S. Luxembourg B 108.432, with registered office in Luxembourg.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 3, 2005, published in the Mémorial C number 1062 of October 19, 2005.

The Articles of Incorporation of said Company have been amended by one deed of the undersigned notary, on August 25, 2005, published in the Mémorial C number 1427 of December 21, 2005.

The Company's capital is set at one hundred thirty thousand and fifty Euro (130,500.- EUR) represented by one thousand three hundred and fifty (1,350) parts of a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up.

The appearing parties have requested the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

Full and complete discharge is granted to the managers for the proper performance of their duties until today.

*Second resolution*

The partners resolve to transform the Company into a joint stock company (société anonyme) with effect from this day. This transformation does not have as consequence the creation of a new legal personality and it is always the same corporation who will continue to exist under the same legal personality but in another form, between the holders of the shares hereafter created in replacement of the parts of the «société à responsabilité limitée» actually transformed and all of those who will become shareholders afterwards.

As a consequence of this transformation, the shareholders resolve the drawing up of new articles of incorporation to be read as follows:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be de-

clared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The company has as its object all operations which correspond to the acquisition, the management, the development and the liquidation of interests in property; in particular it may utilise its funds for the purchase, sale, exchange, lease, conversion, development and the exploitation in whatsoever form of all property rights and real estate, whether built or not, situated in Luxembourg or abroad, as well as all transactions and commercial, industrial or financial operations that may correspond, directly or indirectly to its purpose.

The company may take part in any way in any business, enterprise or company having an identical, analogous or connected object or which is of a type that may facilitate its development.

The company has in addition as its object all operations which are directly or indirectly linked to the holding of participations, in any form whatsoever, in any company, as well as the administration, management, control and development of its participations. It may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The share capital is set at one hundred thirty thousand and fifty Euro (130,500.- EUR) represented by one thousand three hundred and fifty (1,350) parts of a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The company is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them ad nutum.

The board of directors shall be composed so that (i) the directors appointed by the general meeting of shareholders among shareholders of the Company are referred to as the «A Directors» and (ii) the directors appointed by the general meeting of shareholders among Luxembourg resident citizens are referred to as «B Directors».

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director of the company may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Board of Directors as his proxy.

The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 8.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one A Director and one B Director, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held at the registered office or at any other place in the Commune of the registered office specified in the convening notices on the second Friday of June at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten percent (10%) of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Shares*

The articles of association of the corporation having been established as aforesaid, the shares of the company are attributed to the shareholders in proportion to their participation held in the transformed société à responsabilité limitée DRUMMOND MOORE INVESTMENTS, S.à r.l.

##### *Report*

In accordance with articles 26 and 31-1 of the law on commercial companies, a report on the valuation of the contribution of the société à responsabilité limitée has been established on April 7, 2006 by Mr Marcel Stéphan, réviseur d'entreprises, residing in L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

This report signed ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for purpose of registration.

Said report concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the net asset value of DRUMMOND MOORE INVESTMENTS, S.à r.l., which corresponds at least in value to the 1,305 shares having a par value of EUR 100,00 each to be issued at the time of the transformation of DRUMMOND MOORE INVESTMENTS, S.à r.l., into a société anonyme.»

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Extraordinary general meeting*

The above-named shareholders, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1) The number of directors is set at four (4).

The following have been appointed as directors:

##### A Directors:

- Mr Peter John Moore, born on February 20, 1944 in Rugby, United Kingdom, UK passport number 037758847, residing 52 Calico Quay, Grand Cayman, British West Indies and

- Mrs Yvonne Moore, born on April 10, 1951 in London, United Kingdom, UK passport number 093100757, residing 52 Calico Quay, Grand Cayman, British West Indies

##### B Directors:

- Mr Jean Joseph Paulus, born on December 6, 1940 in Schifflange, Grand Duchy of Luxembourg, ID card number 735041004716, professionally residing at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

- Mr Elo Zisman Rozencwajg, born on March 1st 1948 in Berlin, Germany, ID Card number 710 0205182 55, professionally residing at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Their mandate will expire at the general meeting of shareholders resolving on the accounts for the financial year ending December 31, 2011.

2) The number of statutory auditors is set at one.

Has been appointed statutory auditor: Marcel Stéphaney, réviseur d'entreprises, with professional address at L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch, Grand Duchy of Luxembourg.

His mandate will expire at the general meeting of shareholders resolving on the accounts for the financial year ending on December 31, 2011.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at two thousand Euro (2,000.- EUR).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their names, surnames, civil statuses and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française:

L'an deux mille six, le dix avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Peter John Moore, né le 20 février 1944 à Rugby, Royaume Uni, passeport anglais numéro 037758847, résidant à 52 Calico Quay, Grand Cayman, British West Indies et

2) Yvonne Cuthbert-Moore, née le 10 avril 1951 à Londres, Royaume Uni, passeport anglais numéro 093100757, résidant 52 Calico Quay, Grand Cayman, British West Indies

ici représentés par Me Cécile Jager, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations signées sous seing privé le 3 avril 2006, lesquelles procurations, signées ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme précisé ci-avant, ont requis le notaire d'acter que:

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de DRUMMOND MOORE INVESTMENTS, S.à r.l., (la «Société»), R.C.S. Luxembourg B Numéro 108.432, avec siège social à Luxembourg.

La Société a été constituée suivant acte du soussigné notaire, en date du 3 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1062 du 19 octobre 2005.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés par deux actes du notaire instrumentaire en date du 25 août 2005, publié au Mémorial C numéro 1427 du 21 décembre 2005.

Le capital social de la Société est fixé à cent trente mille cinq cents euros (130.500.- EUR) représenté par mille trois cent cinq (1.305) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

Les comparants, ont requis le notaire d'instrumenter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur fonction jusqu'à ce jour.

#### Deuxième résolution

Les associés décident de transformer la société en société anonyme avec effet à ce jour. Cette transformation n'entraînera pas la création d'un être moral nouveau et c'est toujours la même société qui, sous la même personnalité juridique mais sous une autre forme, continuera d'exister entre les propriétaires des actions ci-après créées en remplacement des parts sociales de la société à responsabilité limitée actuellement transformée et tous ceux qui pourront devenir actionnaire par la suite.

A la suite de cette transformation, les actionnaires décident d'adopter de nouveaux statuts qui auront la teneur suivante:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de DRUMMOND MOORE INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toute opération relative à l'acquisition, la gestion, le développement et la liquidation d'intérêts immobiliers; en particulier elle peut utiliser ses fonds pour acheter, vendre, échanger, louer, transformer, développer et exploiter de quelle que manière que ce soit tout droit immobilier et biens immobiliers, construits ou non, situés à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toute transactions et opérations commerciales industrielles et financiers en relation directe ou indirecte avec son objet.

La société peut prendre part à toute activité, entreprise ou société ayant un objet identique, semblable ou se rapprochant ou de nature à faciliter son développement.

La société a également comme objet toutes les opérations qui sont liées directement ou indirectement à la détention de participations, de quelle que forme que ce soit, dans des société, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle peut également porter assistance par l'octroi de prêts ou de garanties ou autres à ses filiales ou autre entreprises liées.

### Titre II.- Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent trente mille cinq cents euros (130.500,- EUR) divisé en mille trois cent cinq (1.305) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### Titre III.- Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le Conseil d'administration devra toujours être composé de sorte que (i) les administrateurs nommés par l'Assemblée générale des associés parmi les associés de la société, seront ci-après désignées comme «Administrateurs A» et (ii) les gérants nommés par l'Assemblée générale des associés qui seront résidents luxembourgeois, seront ci-après désignées comme «Administrateurs B».

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur de la société peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à une telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le Conseil d'Administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social ou à tout autre endroit de la Commune du siège social spécifié dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

#### *Actions*

Les statuts de la société ayant ainsi été adoptés, les actions de la société sont attribuées aux actionnaires en proportion de la participation qu'ils détenaient dans la société à responsabilité limitée transformée DRUMMOND MOORE INVESTMENTS, S.à r.l.

#### *Rapport*

Conformément aux articles 26 et 31-1 de la loi sur les sociétés commerciales, un rapport sur la valeur de l'apport de la société à responsabilité limitée a été établi en date du 7 avril 2005 par Monsieur Marcel Stéphanly, réviseur d'entreprises, demeurant à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

Ce rapport signé ne varietur par les mandataires et le notaire soussigné restera annexé aux présentes en vue de l'enregistrement.

Ledit rapport contient la conclusion suivante: «Sur base du travail accompli tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas de commentaire sur la valeur des actifs nets de la société DRUMMOND MOORE INVESTMENTS, S.à r.l., qui correspond au moins à la valeur des 1.305 actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune qui seront émises lors de la transformation de DRUMMOND MOORE INVESTMENTS, S.à r.l., en société anonyme.»

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement ont été observées.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires pré-mentionnés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4):

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs A

- M. Peter John Moore, né le 20 février 1944 à Rugby, Royaume Uni, passeport britannique n° 037758847, résidant au 52 Calico Quay, Grand Cayman, British West Indies et

- Mme Yvonne Moore née le 10 avril 1951 à Londres, Royaume Uni, passeport britannique n° 093100757, résidant au 52 Calico Quay, Grand Cayman, British West Indies

#### Administrateurs B

- Mr Jean Joseph Paulus, né le 6 décembre 1940 à Schifflange, Grand-Duché de Luxembourg, numéro de carte d'identité 735041004716, résidant professionnellement au L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

- Mr Elo Zisman Rozencwajg, né le 1<sup>er</sup> mars 1948 à Berlin, Allemagne, numéro de carte d'identité 710 0205182 55, résidant professionnellement au L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2011.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

A été appelé aux fonctions de commissaire: M. Marcel Stéphany, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2011.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Jager, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, vol. 153S, fol. 9, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 avril 2006.

P. Bettingen.

(033553/202/378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

### VIENNA III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 113.868.

#### STATUTES

In the year two thousand and five, on the twentieth day of December.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

VIENNA I, S.à r.l., having its registered office at 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 111.121, hereby represented by Mrs Nathalie Campello, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the attorney in fact of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### Art. 1. Corporate form

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

#### Art. 2. Corporate object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling



and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929 as amended.

### **Art. 3. Duration**

The Company is formed for an unlimited period of time.

### **Art. 4. Denomination**

The Company will have the denomination VIENNA III, S.à r.l.

### **Art. 5. Registered office**

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### **Art. 6. Share Capital - Shares**

#### **6.1 - Subscribed and authorised share capital**

The Company's corporate capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares («parts sociales») of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

#### **6.2 - Modification of share capital**

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

#### **6.3 - Profit participation**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

#### **6.4 - Indivisibility of shares**

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **6.5 - Transfer of shares**

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

#### **6.6 - Registration of shares**

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management**

#### **7.1 - Appointment and removal**

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

#### **7.2 - Powers**

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### **7.3 - Representation and signatory power**

Subject to the provisions of Article 7.3 § 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if the number of class A managers present or represented and the number of class B managers present or represented is equal.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a double majority of the votes of the class A and class B managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

### **Art. 8. General shareholders' meeting**

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 9. Annual general shareholders' meeting**

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month of May, at 2.45 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

### **Art. 10. Audit**

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts**

#### 11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

#### 11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

### **Art. 12. Distribution of profits**

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation**

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### **Art. 14. Reference to the law**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (in Euro)	% of share capital	Paid-up capital
VIENNA I, S.à r.l. . . .	500	12,500.-	100%	100%
Total . . . . .	500	12,500.-	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,600.- (one thousand six hundred Euro).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- The Company will be administered by three Class A directors:
  - Mr Stef Oostvogels, attorney at law, born in Bruxelles (Belgium) on 21 April 1962, residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
  - Mrs Martine Gerber, lawyer, born on the 19th July 1965, at Saint-Dié (France) residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
  - Mr Stéphane Hadet, attorney at law, born on the 25th May 1968, at Nancy (France), residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
 and by one Class B director:
  - Mr Koen Persyn, banker, born on August 23rd, 1944 in Mortsels (Belgium) and residing in 3, Abdis Agnesstraat, B-8510 Kortrijk.
- The registered office of the Company shall be established at L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VIENNA I, S.à r.l., ayant son siège social au 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 111.121, ici représentée par Madame Nathalie Campello, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale**

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

## **Art. 2. Objet social**

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929 telle que modifiée.

## **Art. 3. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Art. 4. Dénomination**

La Société aura la dénomination: VIENNA III, S.à r.l.

## **Art. 5. Siège social**

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 6. Capital social - Parts sociales**

### **6.1 - Capital souscrit et libéré**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

### **6.2 - Modification du capital social**

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

### **6.3 - Participation aux profits**

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

### **6.4 - Indivisibilité des actions**

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **6.5 - Transfert de parts sociales**

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les part sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

### **6.6 - Enregistrement de parts**

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Management**

### **7.1 - Nomination et révocation**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

## 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

## 7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de la classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

## 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si le nombre des gérants de classe A présents ou représentés est égal au nombre des gérants de classe B présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la double majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et de classe B présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

## 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

## Art. 8. Assemblée générale des associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

## Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 14.45 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

## Art. 10. Vérification des comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

## Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

### 11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

### 11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 12. Distribution des profits**

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation**

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

#### **Art. 14. Référence à la loi**

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription*

Les statuts ainsi établis, la partie comparante représentée comme dit ci-avant déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en euros)	% de capital social	Capital libéré
VIENNA I, S.à r.l..	500	12.500,-	100%	100%
Total . . . . .	500	12.500,-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.600,- EUR (mille six cents euros).

#### *Résolution de l'associé unique*

1. La Société est administrée par trois gérants de catégorie A, à savoir:

- Monsieur Stef Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Madame Martine Gerber, avocate, née le 19 juillet 1965, à Saint-Dié (France) demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane Hadet, avocat, né le 25 mai 1968, à Nancy (France) demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

et un gérant de catégorie B, à savoir:

- Monsieur Koen Persyn, banquier, né le 23 août, 1944 à Mortsel (Belgique) et demeurant au 3, Abdus Agnesstraat, B-8510 Kortrijk.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Campello, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 90, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 janvier 2006.

P. Bettingen.

(013314/202/404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

**EXO 7, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R. C. Luxembourg B 113.858.

## STATUTS

L'an deux mille six, le neuf janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- MARS MULTIMEDIA S.A., ayant son siège social à L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour, ici représentée par deux de ses administrateurs Madame Sophie Tritschler, employée privée, demeurant à F-57700 Hayange, 42, rue de Gaulle et Monsieur Michel Mourier, employé privé, né le 22 décembre 1952 à Talence (F) demeurant à F-57500 Metz, 2, rue des Castors.

2.- Madame Sophie Tritschler, prénommée.

Lesquelles comparantes, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EXO 7, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente de matériels de support d'enregistrement numérique et analogique ainsi que la production et la création de films vidéo, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2006.**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparantes ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- MARS MULTIMEDIA S.A., prédite, cinquante-deux parts sociales . . . . .	52 parts
2.- Madame Sophie Tritschler, prédite, quarante-huit parts sociales . . . . .	48 parts
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associées se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Sophie Tritschler, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante unique.

Elle peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

Le notaire instrumentant a rendu les comparantes attentives au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Tritschler, M. Mourier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 21, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 janvier 2006.

P. Bettingen.

(013297/202/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

#### **SAGEWOOD FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 91.624.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(009950.3/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.



39001

**HATFIELD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 59.258.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 15 mai 2006 à 9.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01473/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**TRANSFINANCIERE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 87.299.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 15 mai 2006 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01666/010/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**THE KEOPS MULTI-MANAGER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.749.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav THE KEOPS MULTI-MANAGER FUND à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 11 mai 2006 à 10.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01872/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

39002

**LHJRWING DENCH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 65.124.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *10 mai 2006* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

I (01632/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**JUBA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.036.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *11 mai 2006* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01724/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**BSOP INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 46.903.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi *18 mai 2006* à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Ordinaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01695/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**CHASSELAS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 77.076.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *15 mai 2006* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;

4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01667/010/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**SILPAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 70.140.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 15 mai 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01668/010/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**CENTURY FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 87.301.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 15 mai 2006 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005.
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01669/010/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**FINANZIARIA REGINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 51.876.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la Société FINANZIARIA REGINA S.A. qui se tiendra le 10 mai 2006 à 10.00 heures à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
- Rapport du commissaire aux comptes concernant le même exercice;
- Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe aux comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2005;
- Affectation des résultats;
- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- Divers.

I (01873/755/19)

Pour le Conseil d'Administration  
M. Sterzi, P. Thielen

---

39004

**MILLENIUM FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 87.300.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *15 mai 2006* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01670/010/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**AQUASOURCA S.A., Société Anonyme,  
(anc. SODAINVEST S.A.).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 109.813.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *15 mai 2006* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01671/010/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**CS ADVANTAGE (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 80.866.

We are pleased to invite our shareholders to attend the

**ORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders which will be held at the registered office of the company, 5, rue Jean Monnet, Luxembourg, L-2180, Grand Duchy of Luxembourg, at 11.00 a.m. on Wednesday, *10 May 2006* with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the Report of the Board of Directors to the shareholders;
2. Approval of the Report of the authorized independent auditor;
3. Approval of the annual accounts as at 31 December 2005;
4. Allocation of the net results;
5. Discharge to the Board of Directors;
6. Appointment of the Board of Directors;
7. Appointment of the authorized independent auditor;
8. Miscellaneous.

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to attend the meeting, shareholders of bearer shares are required to deposit their share certificates five clear days prior to the date of the meeting at the registered office of the fund or at CREDIT SUISSE, Paradeplatz 8, CH-8001 Zurich. Non materialized shares shall be blocked at their depository 5 clear days prior to the meeting.

Shareholders who cannot attend personally the meeting may vote by proxy, which are made available at the registered office of the Company. In order to be considered, the proxies duly completed and signed must be delivered at the registered office of the Company, 5 clear days prior to the meeting.

I (01874/755/27)

*The Board of Directors.*

**ATLANTIQUE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 87.302.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *15 mai 2006* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01672/010/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**HOLDINA S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 3.971.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *13 mai 2006* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01673/010/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.**  
Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 11.522.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *May 11, 2006* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004 and 2005
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignations
6. Miscellaneous.

I (01723/795/16)

*The Board of Directors.*

**COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER 'INTEROUTREMER', Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 20.702.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *12 mai 2006* à 11.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005

3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (01725/000/20)

Le Conseil d'Administration.

---

**VALENSOLE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 26.373.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *12 mai 2006* à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (01726/000/18)

Le Conseil d'Administration.

---

**ALCOR BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R. C. Luxembourg B 23.204.

Les actionnaires de la société anonyme ALCOR BANK LUXEMBOURG S.A. sont invités à assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *10 mai 2006* à 10.00 heures au siège de la société.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

L'assemblée générale sera valablement constituée et pourra décider valablement sur les points de l'ordre du jour si au moins la moitié du capital social est présente ou représentée. Les points de l'ordre du jour seront adoptés à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

Les actionnaires qui souhaitent ne pas assister à cette assemblée pourront s'y faire représenter; une procuration à cet effet est disponible au siège social de la société.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

I (01781/701/20)

Le Conseil d'Administration.

---

**SOREPHAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 44.399.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *12 mai 2006* à 11.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats

39007

4. Décharge à donner aux Administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire 2004
  5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
  6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
  7. Nominations statutaires
  8. Divers
- I (01727/000/21) Le Conseil d'Administration.
- 

**GILJAAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 57.682.

—

The Shareholders are hereby convened to attend the  
**ORDINARY GENERAL MEETING**  
which will be held on *May 15, 2006* at 2.00 p.m. at the registered office with the following

*Agenda:*

- To receive and approve the Management Report of the Directors,
- To receive and approve the Report of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 2005,
- To receive and adopt the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended December 31, 2005,
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandate to December 31, 2005,
- Renewal of the terms of mandates of the Directors and of the Statutory Auditor,
- To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.  
I (01784/755/19) The Board of Directors.

---

**KOREA INVEST S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 46.039.

—

The Shareholders are convened to the  
**ANNUAL GENERAL MEETING**  
which will be held on *Tuesday 2nd of May 2006* at 11.00 a.m. at the registered office with the following agenda

*Agenda:*

- To receive and adopt the Management Report of the Directors,
- To receive and adopt the Report of the Statutory Auditor for the year ended 31st December 2005,
- To receive and adopt the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended 31st December 2005,
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to 31st December 2005,
- Renewal of the terms of mandates of the Directors and of the Statutory Auditor,
- To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

In order to be admitted to the General Meeting the shareholders are required to deposit their certificates at the registered office five clear days prior to the date set for the Meeting.  
II (01019/755/19) The Board of Directors.

---

**TÜRKISFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**  
Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 61.596.

—

**THE ANNUAL GENERAL MEETING**

of the Shareholders of TÜRKISFUND will be held at the company's registered office on *May 2, 2006* at 11.00 a.m.  
*Agenda:*

1. To hear and approve:
  - a) the management report of the Directors
  - b) the report of the Auditor
2. To approve the statement of assets and liabilities and the statement of operations for the financial year 2005
3. Allocation of the net results
4. To discharge the Directors with respect to their performance of duties during the financial year 2005
5. To elect the Directors and the Auditor to serve for the financial year 2006
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.  
II (01124/584/19) The Board of Directors.

---

**ARTIM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 28.974.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 10 mai 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 10 mars 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01068/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ALTONA GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 80.462.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Ratification de la cooptation de deux nouveaux Administrateurs.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01152/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HARWOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 59.785.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 mai 2006 à 16.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Délibérations et décisions sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01274/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---



39009

**SLIVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 47.782.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

II (01157/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**HATEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 64.102.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 16.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Ratification de la cooptation des trois nouveaux Administrateurs.
5. Divers.

II (01158/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**OEVOLE ANLAGE A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 102.513.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers

II (01172/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**PARTEUROSA HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 16.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants.
2. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

II (01639/795/13)

*Le Conseil d'Administration.*

39010

**ALPHA BUSINESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 52.256.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (01173/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**HYDRAULIC ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 63.150.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 2 mai 2006 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01174/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**AGROINDUSTRIEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 68.747.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 2 mai 2006 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01175/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**POLLUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 6.789.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01308/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

39011

**N.K.S. FORTUNE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.357.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 mai 2006 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (01304/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**GRANIMAR HOLDING AG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 8.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (01305/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**DG LUX MULTIMANAGER II SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 60.666.

Die Aktionäre der DG LUX MULTIMANAGER II SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 3. Mai 2006 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2005 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2005 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im April 2006.

II (01653/755/25)

*Der Verwaltungsrat.*

39012

**SABULA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 98.956.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers.

II (01306/795/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**LUMIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 33, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 60.352.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2005.
4. Ratification de la cooptation des deux nouveaux Administrateurs.
5. Divers.

II (01358/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**VORONET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 101.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

II (01357/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**SANTORINI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 34.358.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 2 mai 2006 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (01309/000/18)

Le Conseil d'Administration.

---

**C.R.B. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 44.445.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2005.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (01349/000/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**SOFIMAT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 43.548.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2005.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (01352/000/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**LE BOIS DU BREUIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 44.452.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01360/000/16)

Le Conseil d'Administration.

---

39014

**SOCIETE DE L'HOTELLERIE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 60.498.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (01307/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**MAGENTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 66.240.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01348/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**ANOSOC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.107.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01361/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**HIORTS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 37.600.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.

4. Divers.

II (01362/000/15)

Le Conseil d'Administration.

---

**MASSENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 40.777.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.

4. Divers.

II (01363/000/15)

Le Conseil d'Administration.

---

**SEBAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 87.141.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.

4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.

5. Divers.

II (01366/000/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**IMMOBILIERE CIEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 98.641.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 2 mai 2006 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005

3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes

5. Nominations statutaires

6. Divers

Cette Assemblée sera suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société du 1<sup>er</sup> mercredi du mois d'octobre au 1<sup>er</sup> mercredi du mois de mai et pour la première fois en 2007 et modification subséquente de l'article 15 des statuts.

2. Extension de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière, de propriétés immobilières sises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant. Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses actionnaires.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

3. Divers.

II (01406/000/44)

---

**VAR SOPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 77.995.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

II (01367/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CODIPART S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 32.844.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

II (01359/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EREMIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 4.664.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 mai 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants



5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission

6. Divers

II (01409/795/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**FINANCIERE DU GLACIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.415.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 mai 2006 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

II (01411/795/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**SANAPHARM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 86.948.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002, 2003, 2004 et 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01494/696/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**INTERNATIONAL LACQUERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck.

R. C. Luxembourg B 21.522.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

du mardi 2 mai 2006 à 10.00 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. Présentation et approbation du rapport de gestion et du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2005;
- b. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2005;
- c. Affectation du résultat au 31 décembre 2005;
- d. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
- e. Nominations statutaires;
- f. Divers.

Conformément à l'article 17 des statuts, tout propriétaire de titres au porteur doit en effectuer le dépôt au siège social cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

II (01424/780/19)

Le Conseil d'Administration.

---

39018

**GARDENIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 14.854.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 2 mai 2006 à 15 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01464/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**G.I. BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 55.517.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 2 mai 2006 à 18 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01467/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**SIPAM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 13.937.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01496/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**HACHEM INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 25.882.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 mai 2006 à 14.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2005.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01505/322/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**UNIVERSAL GROUP FOR INDUSTRY AND FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 25.651.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 2 mai 2006 à 14.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibérations et décisions sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social

II (01502/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTERCONTINENTAL GROUP FOR COMMERCE, INDUSTRY AND FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 14.070.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 2 mai 2006 à 11.00 heures, au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2005, et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01503/755/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**BELTXNEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 77.297.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Ratification de la reconduction tacite des mandats des Administrateurs
2. Ratification de la demande faite par le Conseil d'Administration à la société FIN-CONTROLE d'examiner les comptes au 31 décembre 2005
3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
4. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2004 et 2005
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
6. Nominations statutaires
7. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
8. Divers

II (01552/795/20)

*Le Conseil d'Administration.*

39020

**BRUFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 88.588.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mercredi 3 mai 2006 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01523/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**CONFIRA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 71.940.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 mai 2006 à 10.30 heures, au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nominations des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

II (01535/010/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**MAGNI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 60.426.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01553/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**ALTERNATIVE UNITS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 84.199.

The Board of Directors convenes the Shareholders of the Sicav ALTERNATIVE UNITS to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held at the registered office of the company on Tuesday May 2, 2006 at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at December 31, 2005
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Auditor
6. Statutory Elections.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the company or at one of the offices of BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxembourg.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

II (01601/755/21)

For the Board of Directors.

---

**PARTNER INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.904.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PARTNER INVESTMENT FUND à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 2 mai 2006 à 11 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01607/755/21)

Le Conseil d'Administration.

---

**AERORAIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 86.116.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01611/000/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**TOCQUEVILLE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 40.783.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

II (01354/000/15)

Le Conseil d'Administration.

---

**GRANDEX PROMOTION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 33.875.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 3 mai 2006 à 9.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (01407/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**UNIWELL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 42.523.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 mai 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01610/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**C.I.A.LUX, COMPAGNIE IMMOBILIERE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 50.522.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 février 1990 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 309 du 4 septembre 1990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006, réf. LSO-BN00325, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE IMMOBILIERE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

*Un mandataire*

(011759/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**LIECHFIELD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 59.789.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 mai 2006 à 15.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,

- Délibérations et décisions sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01275/755/20)

Le Conseil d'Administration.

**HIPERGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.417.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 mai 2006 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

II (01303/795/17)

Le Conseil d'Administration.

**BETA GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 49.038.

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

se tiendra le mardi 2 mai 2006 à 12.00 heures, à la FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée, aux guichets de l'agent chargé du service financier, tel que mentionné dans le prospectus.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

II (01637/584/21)

Le Conseil d'Administration.

**LB (SWISS) INVESTMENT FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 33.537.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am 2. Mai 2006 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2005.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
4. Verschiedene Ernennungen.
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen keine besondere Beschlussfähigkeit. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien bis spätestens den 28. April 2005 bei der KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg hinterlegen.

II (01657/755/19)

Der Verwaltungsrat.

**CHAMAREL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 46.708.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la société anonyme CHAMAREL S.A. à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui se tiendra le 2 mai 2006 à 14.30 heures au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2004.
3. Affectation à donner au résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Transfert du siège social.

II (01650/755/17)

**MILLENIUM PROMOTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3461 Dudelange, 1, rue des Ecoles.

R. C. Luxembourg B 79.403.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Dudelange, le 23 janvier 2006 à 10.00 heures*

Les actionnaires de la société MILLENIUM PROMOTION S.A., représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Lucio Baiocchi, employé privé, demeurant à L-3565 Dudelange, 3, rue Fany Schumacher, né le 9 mars 1960 à Tossiccia (I);
- Monsieur Giovanni Romeo, employé privé, demeurant à L-1215 Luxembourg, 36, rue de la Barrière, né le 19 mai 1968 à Esch-sur-Alzette;
- Monsieur Mario Micucci, ouvrier, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 195, rue de Belvaux, né le 18 septembre 1965 à Gioia del Colle;

2) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

La société à responsabilité limitée BUREAU MODUGNO, S.à r.l., ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, inscrit au registre de commerce sous le numéro B 35.889;

3) le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012 statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Dudelange, le 23 janvier 2006.

Signature

Les Actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013887//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.